

ler celui des Anglois : mais que comme à ceux-ci seront joints les Capres de la République des Provinces-Unies, le nombre leur deviendra inférieur de beaucoup, à moins qu'il n'accroisse considérablement par une Compagnie qui vient de se former à Paris, & qui a offert d'armer plusieurs Vaisseaux, pour être employés à protéger la navigation Françoisë, & pour s'opposer aux courses des Armateurs ennemis. Par ce projet, qui a passé au Conseil, on doit expédier les Commissions nécessaires par rapport au commandement de ces Navires. La même Compagnie se charge d'armer jusqu'à des Vaisseaux de 50. & de 60. pièces de canon. Et les intéressés auroient pour leur dédommagement, ce qui est porté dans l'ordre rapporté ci-dessus du Duc de Penthièvre, savoir, un indult proportionné à la valeur des prises.

Pendant il arrive de tems en tems à Bordeaux des Bâtimens d'Angleterre & d'Hollande chargés de grains, dont on y a grand besoin, ainsi qu'en beaucoup d'autres Provinces du Royaume. Il y a aussi quelquefois sur ces Bâtimens, des Bestiaux & autres provisions; ce qui se fait à la faveur du commerce clandestin dont nous avons parlé dans l'Article précédent. D'ailleurs les équipages dont s'emparent les Armateurs François & Anglois, se renvoient de part & d'autre; & les échanges de prisonniers des deux Nations se continuë dans les Pays-Bas sur le pied que ci-devant. Il n'y a que les Hollandois qui demeurent prisonniers en France comme ils y sont depuis tant de tems. On publie à ce sujet que leurs Principaux vont les licentier.

III. Le premier jour de l'an, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du St. Esprit s'étant assemblés vers les onze heures du